



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-009

*** * ***

**Objet :
Emprunt renégocié avec le Crédit Agricole.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : BONNET Jean-louis à COLOMBIER François - CABOCHE Chrystelle à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à SUQUET Maguelonne – GOMEZ René à DEDMOND MARIETTE Gérard – CONTRERAS Sylvie à LECOMTE Olivier

Convocation du 27 janvier 2015

Mme Amélie MATEO est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée les emprunts contractés auprès du Crédit Agricole.

	Date de 1^{ère} réalisation	Durée initiale	Taux fixe initial	Capital restant dû
n° 01E1W3014PR	21/12/2007	30 ans	4,79	183 492,00
n° 0193GF018PR	21/12/2011	20 ans	3,74	740 848,00
n° 02GM3Q013PR	20/12/2011	15 ans	4,39	918 693,00
n° 02N2D7015PR	10/12/2012	15 ans	4,44	180 238,00
n° 02RAGF019PR	01/04/2013	20 ans	4,47	222 645,00
N° TU32010PR	01/07/2013	20 ans	4,45	280 707,00
N° 19594	03/12/2014	25 ans	4,79	587 060,00
			TOTAL en €	3 113 683,00

Le Crédit Agricole propose de mettre en place un nouveau financement réalisé sans paiement des indemnités de remboursement anticipé tel que prévu aux contrats et incluant un allongement de durée de 64 mois :

- o Capital restructuré 3 113 683,00 €
- o Taux fixe Gissler A1 4,20 %
- o Durée 264 mois (22 ans)
- o Trimestrialité 54 385,00 €
- o Montant total intérêts à terme 1 672 175 €

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de prêt proposé par le Crédit Agricole.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR – 6 ABSTENTIONS**

- **ACCEPTTE** le contrat de prêt proposé par le Crédit Agricole
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat de prêt proposé par le Crédit Agricole

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.